



HUISSIER DE JUSTICE

PATRICK CUVILLIER
34 route d'Hilbert -B.P.56-
62630 ETAPLES SUR MER

patrick.cuvillier@free.fr

TEL : 03 21 94 80 01

EXPEDITION

**ÉTUDE À COMPÉTENCE NATIONALE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PROCÈS VERBAUX
DE CONSTAT**

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE DIX HUIT FÉVRIER

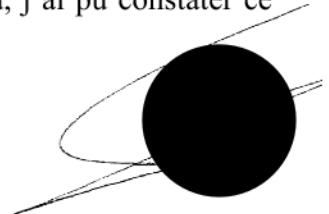
A LA DEMANDE DE :

- La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, ayant son siège à LILLE -59-, 10 avenue Foch,
- Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés de droit audit siège,
- Lesquels m'exposent poursuivre la vente sur saisie d'un terrain situé à CUCQ -62-, avenue du Bois et tel qu'appartenant à [REDACTED]
- Que dans ce cadre, et conformément aux dispositions légales, ils entendent justifier de son descriptif.
- En conséquence, ils me requièrent à l'effet de me rendre sur place et d'établir toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

JE, Patrick CUVILLIER, Huissier de Justice, à la résidence d'ETAPLES SUR MER -62-, y demeurant 34 route d'Hilbert, soussigné,

Me suis rendu ce jour, à 11 h 20, à CUCQ, avenue du Bois où, j'ai pu constater ce qui suit.



Le terrain dont il s'agit n'est pas référencé mais, cadastré AM91, il s'intègre entre deux terrains portant les numéros 221 (à gauche) et 263 (à droite).

Il s'inscrit dans un « lotissement » dénommé LE PARC SOLEIL, composé de « pavillons » individuels, « anciens ».

Le secteur est calme.

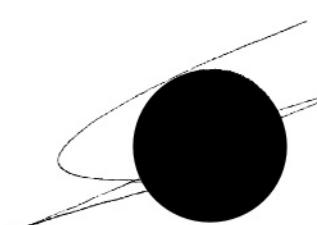
La voie le desservant est sur enrobé, à double sens.

Le terrain est à l'état de friche, non viabilisé et non relié aux réseaux.

Il est partiellement clos d'un simple grillage, fortement dégradé.

La surface, vierge de toute construction, est diversement bosselée et encadrée par 3 autres fonds (à gauche, à droite et sur l'arrière), bâtis.







De retour en mon Etude, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit et auquel il a été vaqué (sur site, hors temps de déplacement et de rédaction) de 11 h 20 à 11 h 35.

